

Viâpres-le-Petit



Projet de village

Etude de définition - janvier 2022



INTERVENT SAS
Tour de l'Europe 183
3, Bd de l'Europe
F - 68100 Mulhouse

INTERVENT
l'élan de l'énergie renouvelable

Nicolas Artemon
paysagiste dplg
Janvier 2022

Sommaire

Préambule	3
1. Etat initial	5
A. Le territoire communal	5
B. Trame bâtie	6
C. Trame végétale	8
D. Mutations paysagères	10
E. Des ambiances paysagères contrastées	12
F. Un patrimoine vernaculaire discret et varié	13
2. Le projet de village	19
A. Principe	19
B. Mise en oeuvre	20
3. Les séquences d'intervention	22
A. Le village	22
B. La rivière	24
C. La plaine	27
En conclusion	31

Préambule

Le conseil municipal de Viâpres-le-Petit entend porter un projet de village visant à identifier les qualités paysagères et patrimoniales de la commune et à les mettre en valeur.

Sur la base d'une analyse de l'existant, cette étude dégagera des pistes visant à accompagner cette transformation.

Elle représente une première étape, prospective, dont les conclusions seront à valider par un travail plus approfondi.

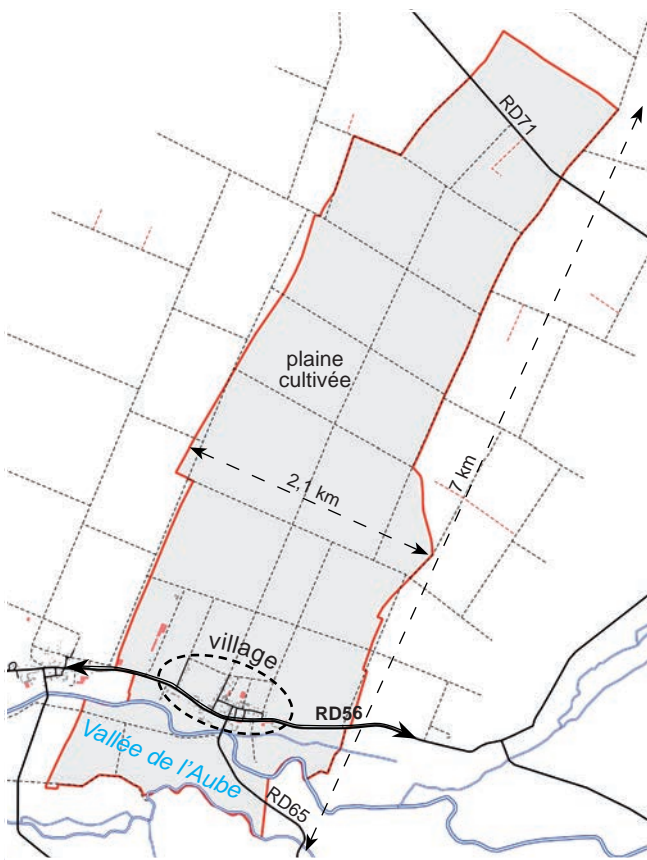
1. Etat initial

A. Le territoire communal

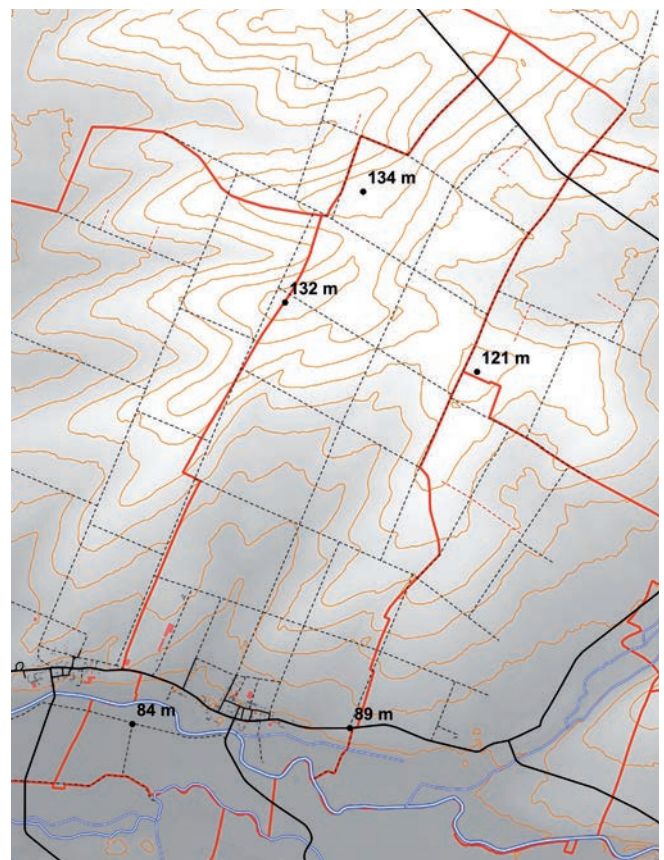
Village d'un peu plus d'une centaine d'habitants, Viâpres-le-Petit est situé dans le département de l'Aube. Son territoire, essentiellement agricole, occupe les étendues de la Champagne Crayeuse, vaste plaine cultivée et ouverte parcourue par des cours d'eau isolés formant d'étroits corridors boisés.

Le territoire communal se présente sous la forme d'une lanière d'environ 7 km de long sur 2 km dans sa plus grande largeur, orientée perpendiculairement à la vallée de l'Aube contre laquelle est adossé le noyau urbain. Suivant parallèlement le cours d'eau et constituant l'axe de circulation principal, la RD56 agrège l'essentiel du bâti. Elle devient la rue grande en traversant l'agglomération. Deux autres départementales traversent la commune : la RD65 qui part du centre du village vers le Sud, et la RD71 à l'extrême Nord, sans établir de lien avec le bourg.

L'amplitude topographique est notable pour un secteur de plaine (environ 50 m) mais sans rupture nette. Cela se traduit surtout par l'existence d'ondulations modelant modérément les étendues cultivées qui couvrent la majeure partie du finage, au centre et au Nord. L'Aube représente l'unique cours d'eau arrosant le village, conférant par contraste au reste du territoire communal une certaine aridité.



Organisation générale et morphologie du territoire communal



B. Trame bâtie

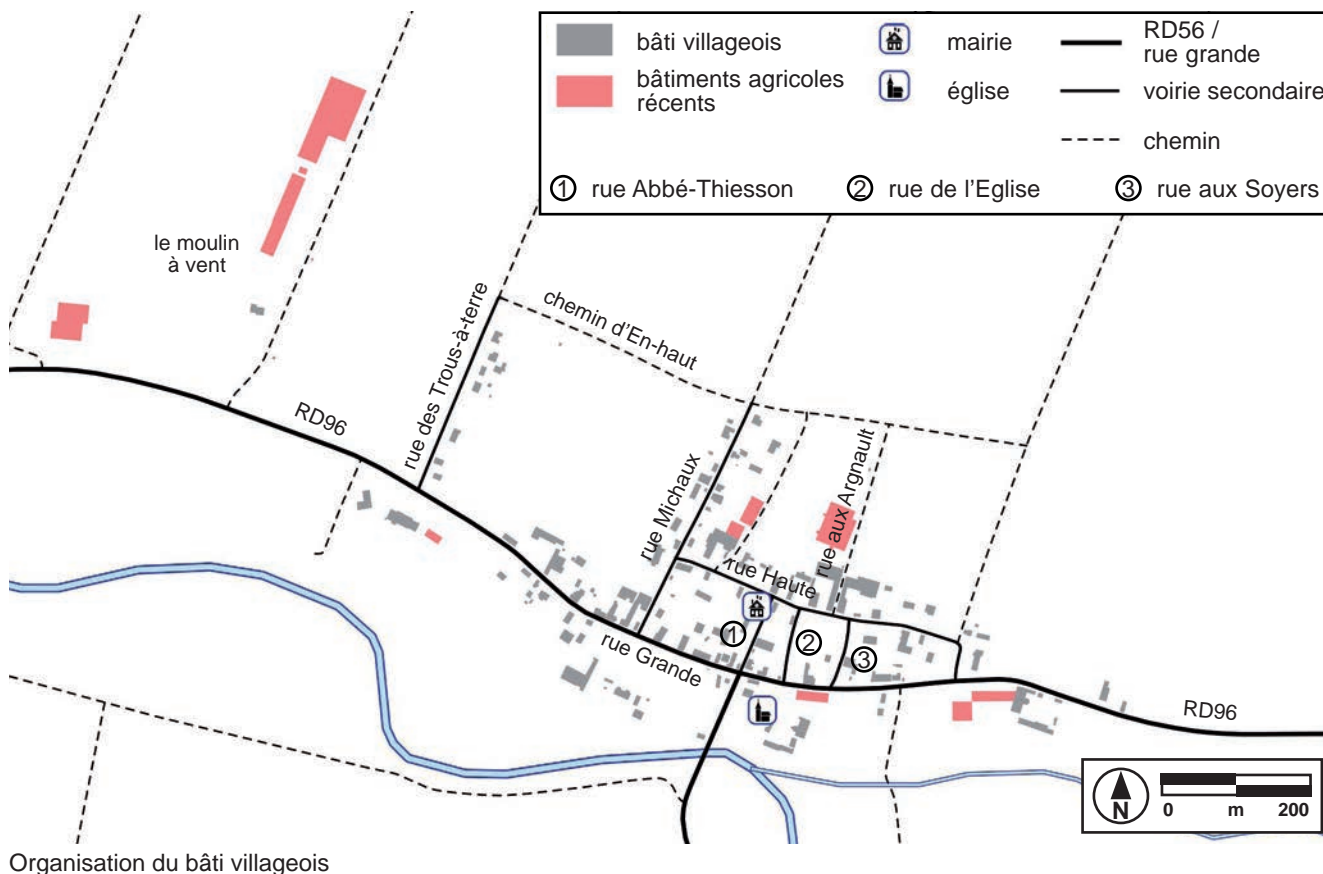
L'urbanisation s'organise selon une typologie de village-rue le long de la RD56, puis autour d'un réseau de voiries secondaires qui filent perpendiculairement vers la plaine pour se prolonger ensuite en chemins agricoles. L'habitat reste groupé, la rue des trous à terre constitue la seule extension pavillonnaire récente qui se soit développée ces dernières décennies, les nouvelles constructions venant densifier ou compléter ponctuellement l'existant.



Rue Grande / RD56 au coeur du village



Voirie secondaire (rue Abbé-Thiesson)





Rue des Trous-à-terre



Chemin d'En-haut

Traditionnellement localisées en périphérie du noyau villageois, les exploitations agricoles ont depuis les cinquante dernières années adapté leur patrimoine bâti à l'évolution des pratiques culturales en construisant des hangars de plus grandes dimensions, en mitoyenneté de leurs sièges. Une seule exploitation s'est implantée ex-nihilo, vers l'Ouest au lieu-dit le moulin à vent. Au plan esthétique ces extensions impliquent une rupture avec le bâti traditionnel, tant pour ce qui concerne leurs dimensions, que les matériaux utilisés (la tôle est privilégiée à la pierre et aux pans de bois).



Bâti agricole traditionnel



Bâti agricole récent

C. Trame végétale

Le bâti villageois s'insère au sein d'un maillage végétal assez dense composé de jardins, de vergers, de parcs pour les plus grosses habitations. Ce maillage s'articule en continuité directe des boisements plus massifs qui distinguent la plaine alluviale, qu'il s'agisse de la ripisylve ou des peupleraies. Par ailleurs des haies basses accompagnent la RD56 aux entrées du village et sur certaines portions internes à l'agglomération.



Jardins et vergers (rue aux Soyers)



Peupleraies dans la vallée de l'Aube



Double haies basses à l'entrée Ouest du village

Par contraste, en plaine, la taille importante des parcelles cultivées et l'éloignement au noyau villageois confèrent une grande amplitude de perception. Ce phénomène met à distance plusieurs bosquets localisés vers le Nord du finage, de même que des linéaires de haies vives courant le long des chemins d'exploitation qui pourtant atteignent facilement plusieurs centaines de mètres de longueur, et dépassent même le kilomètre à certains endroits.

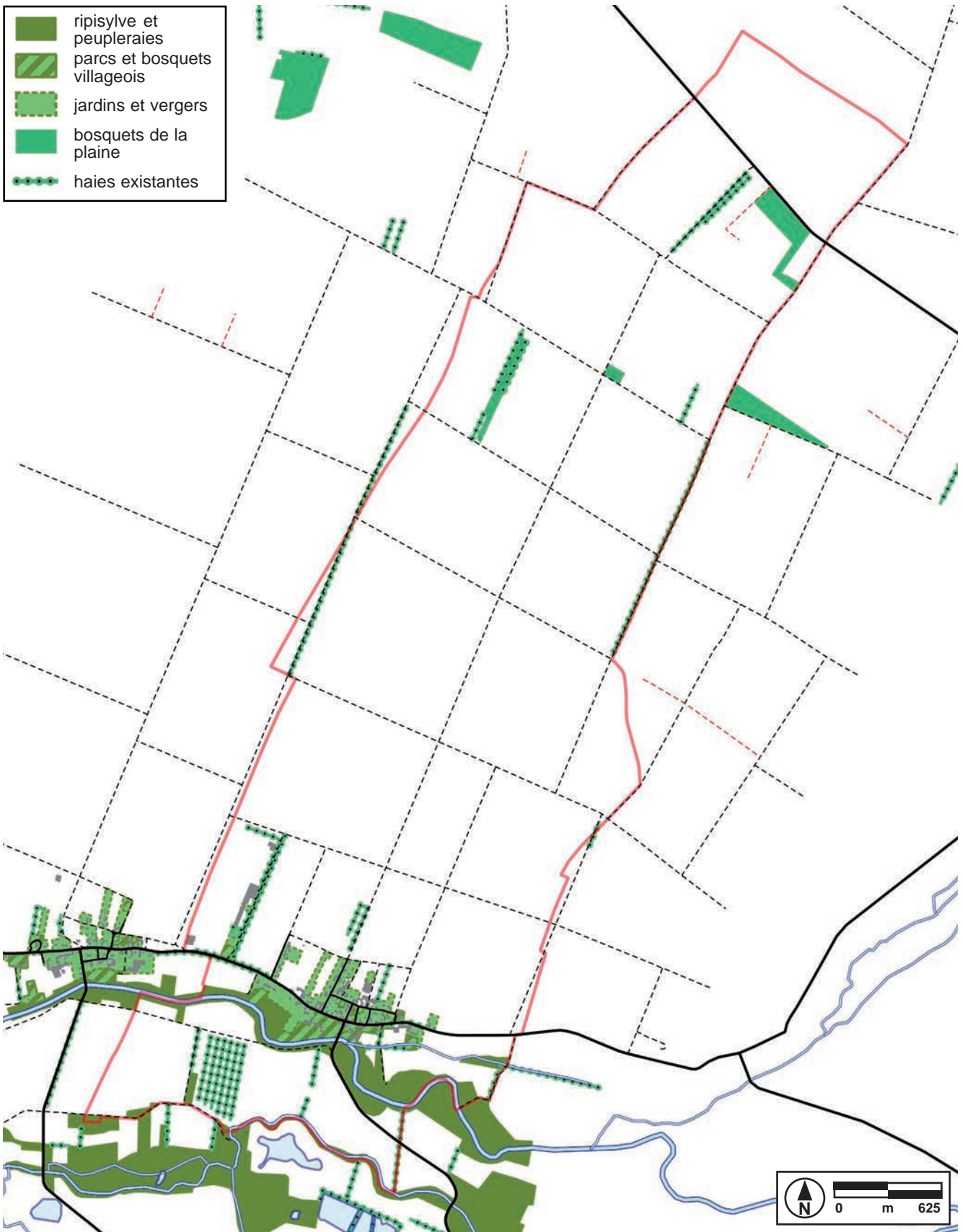


Haies arborées au sein des espaces agricoles



Bosquet isolé en plaine

- ripisylve et peupleraies
- parcs et bosquets villageois
- jardins et vergers
- bosquets de la plaine
- haies existantes



Relevé général de la trame végétale sur le territoire communal

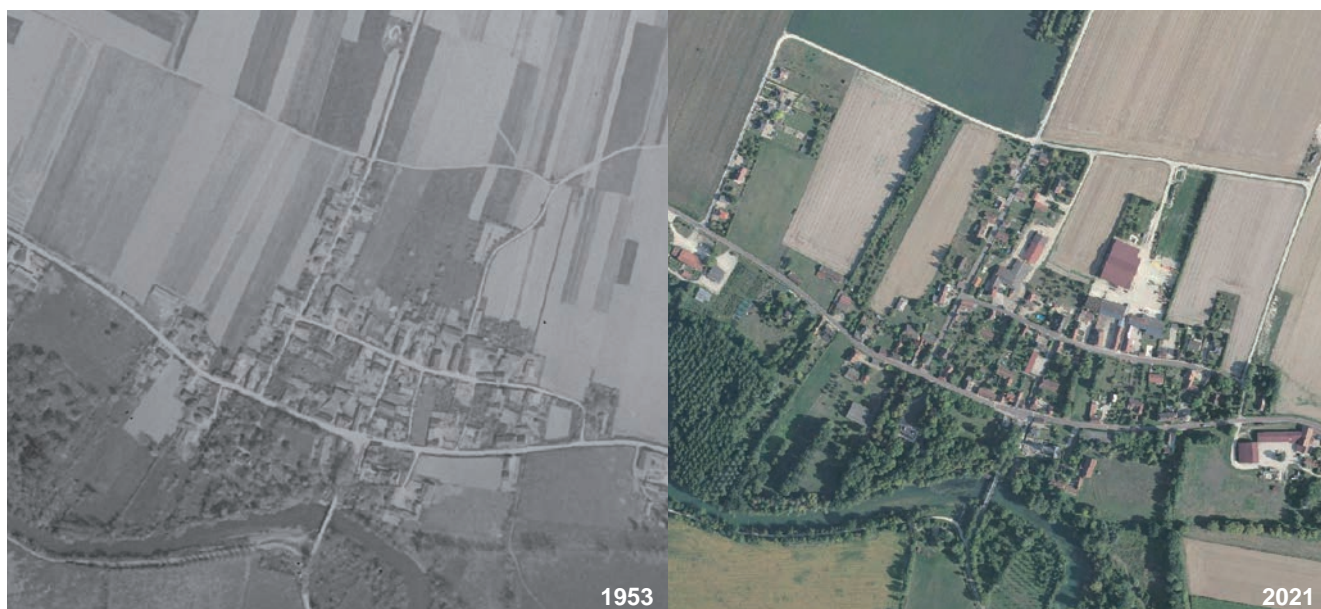
D. Mutations paysagères

C'est en plaine que les transformations ont été les plus radicales. Les structures végétales n'ont plus aucune relation avec les parcelles de résineux qui occupaient une grande partie de ce qui était alors la Champagne pouilleuse. Des pins sylvestres, d'Autriche puis Laricio avaient été plantés au début du XIXème siècle pour mettre en valeur les savarts (prairies extensives) initialement voués à l'élevage ovin. Au sortir de la seconde guerre mondiale, sous la double influence des progrès de la mécanisation et de l'agrochimie, ces pineraies ont été massivement défrichées. Après remembrement, l'organisation foncière a été simplifiée pour constituer de grandes parcelles cultivées. Cette organisation rationnelle a assuré de hauts rendements et est devenu emblématique de l'identité de la Champagne renommée crayeuse.



Evolution de la trame végétale et du parcellaire agricole sur la commune, et localisation du cadrage sur le bourg

La trame végétale proche du noyau villageois a également connu une évolution, mais de manière plus mesurée. Ses structures se sont durcies, les haies existantes ont grandi, quand dans le même temps de nouvelles plantations ont été réalisées au détriment des potagers et des vergers. Les boisements de la ripisylve et les peupleraies se sont également densifiés.



Evolution du bâti et de la trame végétale au sein du bourg

Enfin, depuis 15 ans, il faut noter les transformations importantes qu'a amené l'implantation successive de parcs éoliens. Du fait d'un faisceau de conditions favorables propre à la plaine champenoise (conditions de vent, faibles sensibilités environnementale, paysagère et patrimoniale, faible densité de population, disponibilité foncière) le phénomène se traduit formellement par la constitution d'un nouvel horizon vers le Nord où se concentrent environ 25 machines, sur Viâpres-le-Petit et les communes limitrophes.



Parcs éoliens en service en arrière des parcelles cultivées, au Nord du territoire communal

E. Des ambiances paysagères contrastées

Au regard des éléments précédents, le territoire communal est avant-tout caractérisé par la forte différence entre :

- un noyau villageois relativement dense, constitué d'un bâti regroupé autour de la RD56 et enserré de structures végétales compactes, contiguës de celles de la vallée, et qui se déclinent entre ripisylves et peupleraies, arbres de haut-jet et jardins
- des étendues cultivées légèrement ondulées qui s'inscrivent au sein d'une continuité dégagée déroulant depuis la vallée de l'Aube vers le NE, caractérisées par l'aridité et la blancheur du substrat crayeux affleurant. S'en dégage une ambiance que l'on pourrait qualifier de quasi-steppique. L'échelle de perception est telle que cette ampleur très ouverte n'est pas atténuée par la présence des haies et des bosquets pourtant bien présents. Le fond de finage est marqué par la présence des parcs éoliens

La transition entre les deux ensemble est très nette, les plantations entourant les constructions villageoises s'interrompent brusquement au contact des parcelles cultivées. Les vraies fenêtres ouvertes depuis le bâti vers la plaine restent rares, la végétation jouant un rôle de filtre.



Limite nette entre le front formé par la végétation villageoise et les parcelles cultivées

Il faut néanmoins souligner que ce constat est loin d'être figé. Comme l'ont montré les mutations successives et rapides qui se sont déroulées depuis près d'un siècle, le territoire fait preuve d'une grande capacité de transformation.

F. Un patrimoine vernaculaire discret et varié

Ces différences nettes entre les deux ambiances de paysage décrites précédemment, que l'on peut retrouver dans les villages limitrophes, ne doivent pas cacher l'existence d'un cortège d'éléments très divers, bâtis pour la plupart. Il ne s'agit pas là de constructions ou de sites forcément exceptionnels, mais leur existence et leur caractère parfois singulier contribue fortement à définir l'identité de la commune. L'inventaire suivant est évidemment non-exhaustif.

Comme tout village rural, Viâpres-le-Petit comprend naturellement un certain nombre d'équipements assurant les services à la collectivité. L'église Saint-Denis-et-Saint-Cirice, reconstruite au XIX^{ème} siècle, est encore ponctuellement utilisée pour le culte, mais accueille également certaines manifestations culturelles (expositions, concerts). Sa position particulière au centre du village, à l'embranchement de la RD65 et à proximité du pont, en fond un point de repère important dans l'espace bâti villageois.



L'église Saint-Denis-et-Saint-Cirice



Mairie-école rue abbé Thiesson

Si la mairie-école située rue abbé Thiesson a perdu son rôle d'enseignement, elle maintient le témoignage de l'implication des communes dans l'effort d'éducation de la fin du XIX^{ème} siècle. Symboliquement, le bâti reprend un vocabulaire architectural qui s'est décliné avec des variations régionales sur tout le territoire français. Sa lecture reste cependant brouillée par la présence de la salle polyvalente, construite dans le plus pur style des années 70'.



Ancien café...



...en activité au début du XX^{ème} siècle

Ailleurs dans le village, certaines constructions aujourd'hui reconverties en maisons d'habitation ont joué un rôle spécifique, comme le café mitoyen de l'église, ou l'ancienne forge à colombages, rue Michaut. Un ancien bâtiment agricole reprend ce même principe constructif pans de bois/torchis, non-loin dans la rue Grande.



Ancienne forge rue Michaut

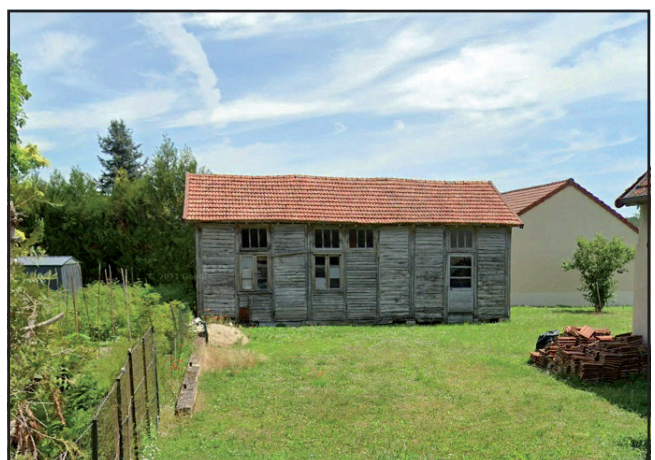


Ferme traditionnelle champenoise rue grande

Autre équipement villageois récurrent, sur les rives de l'Aube, le lavoir a la particularité de disposer d'un plancher mobile qui permettait son utilisation quel que soit le niveau de la rivière. Contrairement à d'autres lavoirs environnants, ce dispositif mécanique est encore en place, même s'il se trouve très dégradé.



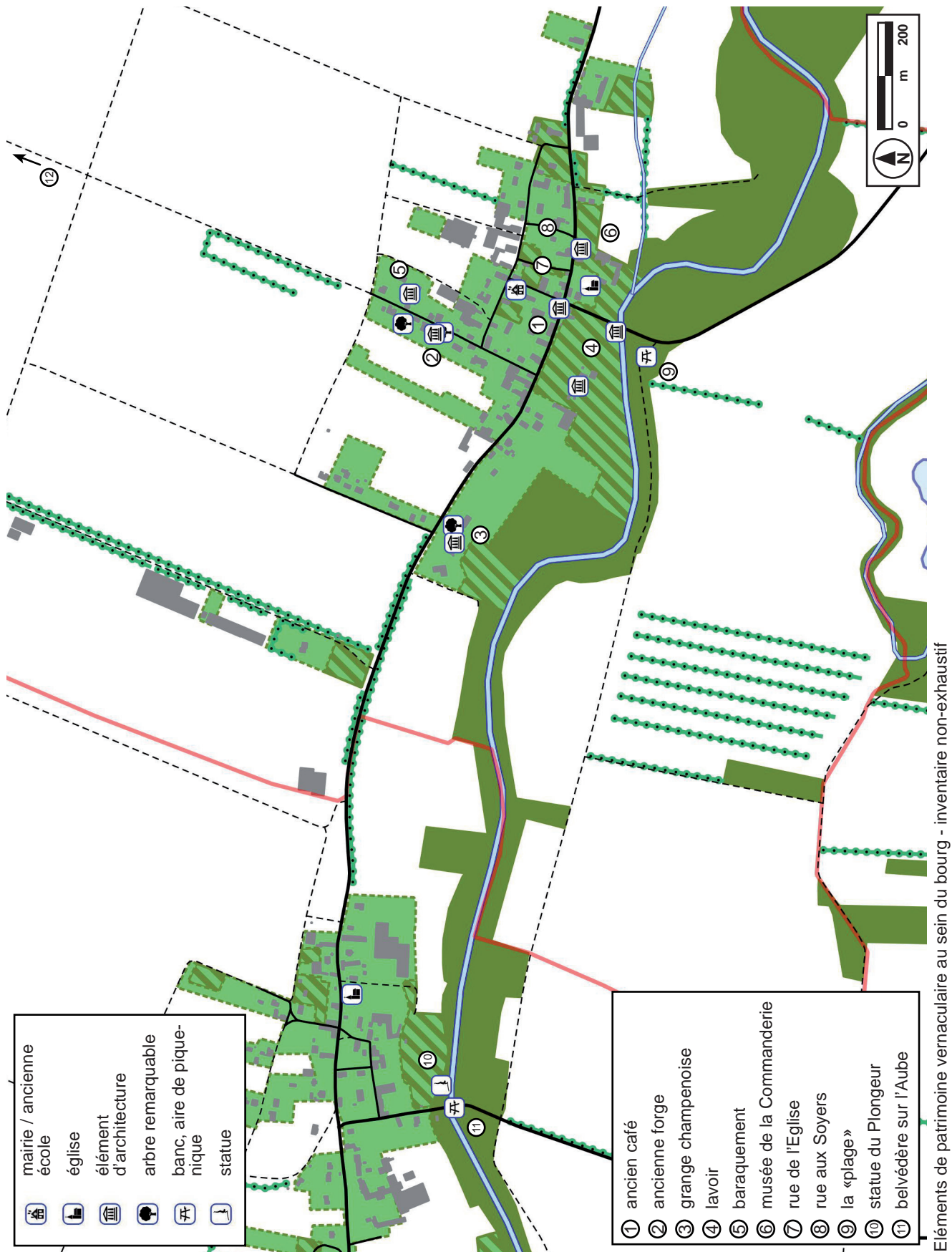
Le lavoir et son plancher mobile en position haute



Ancien baraquement militaire

D'une manière plus anecdotique, mais qui rappelle le riche passé militaire de la Champagne, on peut tomber également rue Michaut sur un ancien baraquement de camp militaire. Conçues pour accueillir la troupe dans des conditions moins spartiates que ce qui pouvait se faire, ces cabanes étaient produites en grand nombre sur un principe modulaire, ce qui explique qu'un certain nombre d'entre elles, réformées, aient pu être remontées chez des particuliers.

Une ancienne exploitation agricole située derrière l'église abrite le musée automobile de la Commanderie. Il s'agit d'un établissement privé présentant plusieurs dizaines d'automobiles, de véhicules agricoles, de deux roues. Sa localisation assez confidentielle n'est pas signalée sur l'espace public, et il est ouvert au public de manière irrégulière. La commune dispose par ailleurs d'un patrimoine arboré notable, composé de beaux sujets, noyer, tilleuls, mélèze...



Éléments de patrimoine vernaculaire au sein du bourg - inventaire non-exhaustif

Au coeur du village, la rue de l'Eglise et la rue des Soyers sont deux voiries parallèles, reliant la rue haute et la rue Grande. Etroites et peu fréquentées, bordées de jardins et de haies denses, elles sont caractérisées par une atmosphère apaisée, à l'écart des rues plus fréquentées.



Rue de l'Eglise



Rue aux Soyers

Sur l'autre berge de l'Aube, la « plage » est une aire aménagée qui accueille des promeneurs, des pêcheurs, des peintres parfois, attirés par le calme, la fraîcheur en été et le caractère apaisé du lieu. La composition laisse apparaître le pont et le lavoir en bordure de cours d'eau émergeant de la trame plantée et en contraste avec les ambiances de plaine agricoles observées dans le reste du village. En retrait, des tables fixes et une aire de pétanque offrent à ce public un certain confort, à l'ombre de quelques arbres. Il faut noter que la baignade y reste interdite, comme sur l'ensemble du territoire communal.

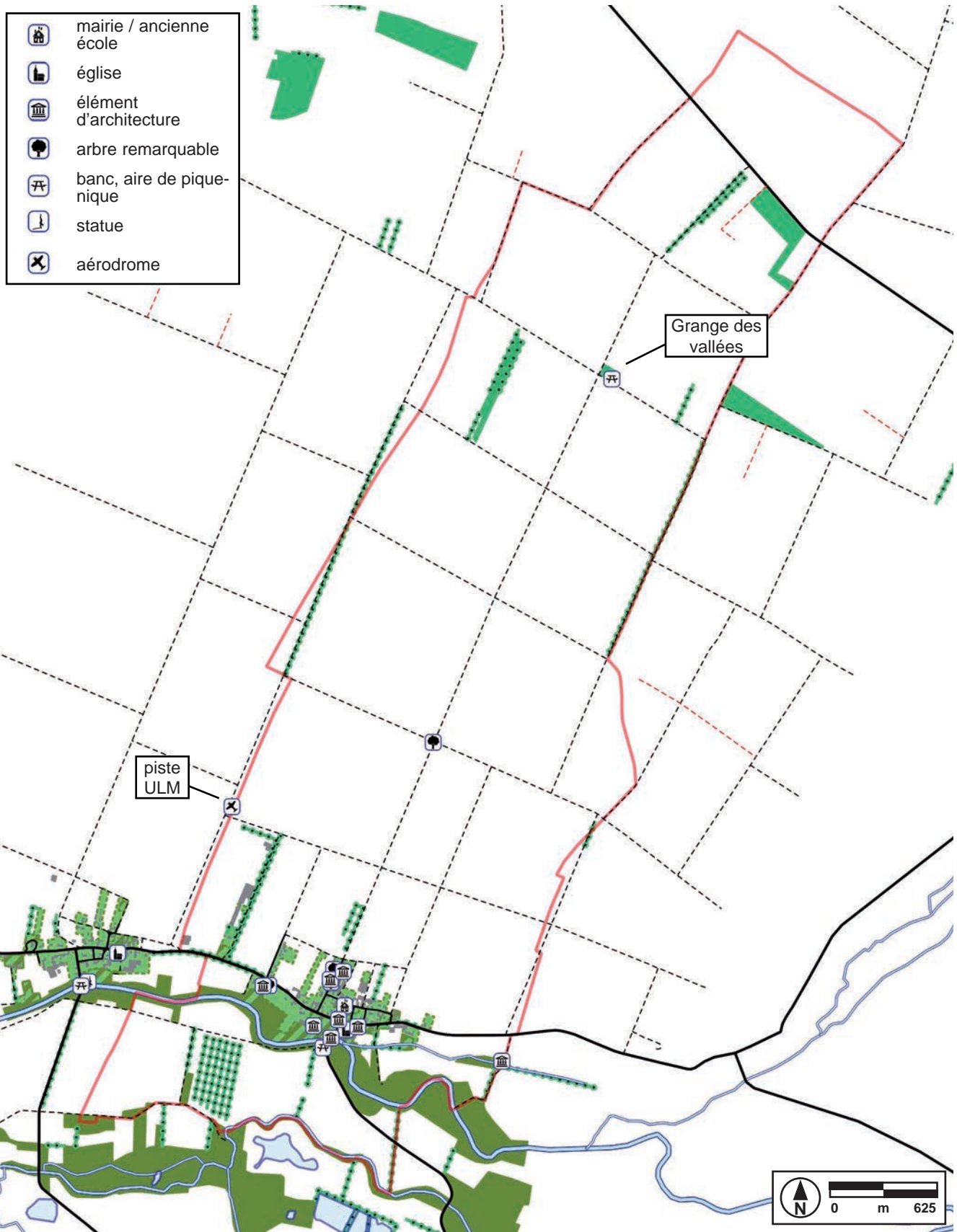


La «plage» au bord de l'Aube



Tables de pique-nique à proximité

Au fil du cours de l'Aube, le hameau de Viâpres-le-Grand, commune rattachée depuis 1972 à Plancy-l'Abbaye, noue des contacts directs avec Viâpres-le-Petit, par leur proximité et par les continuités qui les relient : routes, chemins, rivière... Sans entrer dans le même niveau de détail, un site et un monument font échos au patrimoine vernaculaire de Viâpres-le-Petit.



Éléments de patrimoine vernaculaire au sein du territoire communal - inventaire non-exhaustif



La statue du Plongeur, à Viâpres-le-Grand...



... et le belvédère voisin sur le cours de l'Aube

On pensera évidemment à la statue du plongeur, oeuvre du sculpteur aubois Reynald Jenneret et installée en 2013 sur la berge de l'Aube par un particulier. Cette position présente l'oeuvre directement depuis le pont. A proximité mais dans la direction opposée se trouve aussi un belvédère aménagé d'un banc qui donne sur le cours d'eau et la ripisylve l'encadrant. Cette situation en entrée de bourg est assez symbolique, et reprend une mise en scène similaire à celle de la «plage», située un peu plus en amont.

Dans un contexte totalement opposé, la grange des vallées était un abri localisé très au Nord du territoire communal de Viâpres-le-Petit. Pourvu d'un puits, le site évitait à la main d'oeuvre d'avoir à revenir au village distant de près de 4 km lors des grandes périodes de travaux agricoles. Initialement, le bâtiment était installé au sein d'une clairière ménagée au milieu des pins, aujourd'hui il se trouve paradoxalement caché dans un bosquet qui constitue aujourd'hui un signal au sein des étendues ouvertes de la plaine agricole, ce qui lui confère un caractère «d'oasis» sur un secteur assez aride. Il est entretenu par la commune et accueille ponctuellement des manifestations, à la belle saison notamment.



Le bâtiment de la grange...



...et le bosquet qui l'abrite

Sur une autre partie de la plaine, il existe également un terrain ULM qui permet la pratique de l'aviation légère sur la commune.

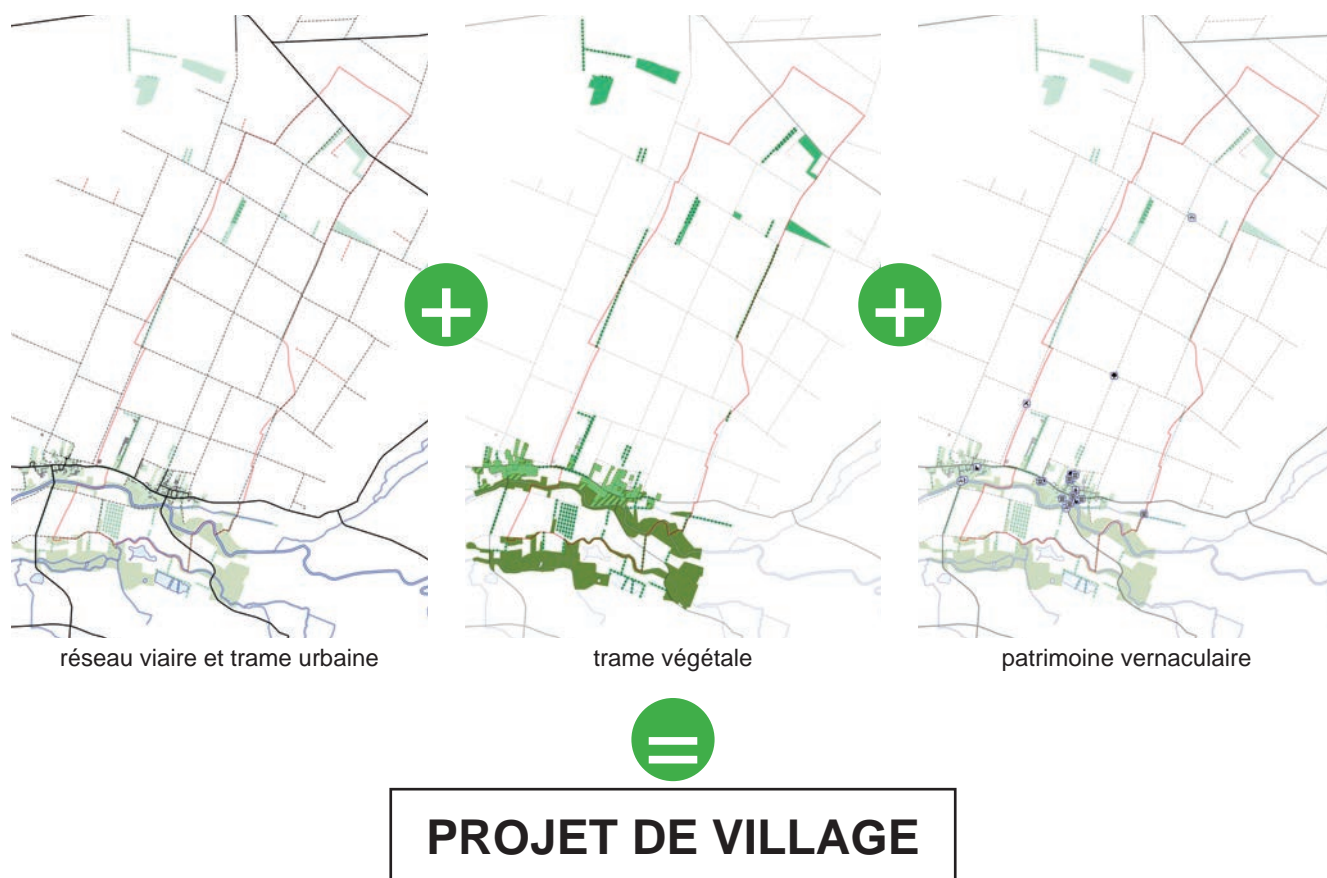
Ce rapide passage en revue montre que Viâpres-le-Petit et son environnement disposent de nombreux points de curiosité et d'éléments singuliers susceptibles d'être mis en valeur pour porter un projet de village.

2. Le projet de village

A. Principe

L'analyse de l'existant permet de dégager trois grands domaines autours desquels sera formulé le projet de village. Celui-ci pourra façonner le paysage communal, en articulant ces entrées entre elles et en renforçant certains de leurs caractères :

- réseau viaire et trame urbaine
- trame végétale
- patrimoine vernaculaire



Concrètement la démarche passera par une série de solutions simples de renforcement ou de création de cheminements et de plantations, et permettra de mettre en valeur les éléments constitutifs de l'identité du village. Le principe consiste à esquisser des propositions qui permettent la (re-)découverte et la pratique de l'espace communal par les habitants, les visiteurs. La finalité est d'aboutir à améliorer les usages existants, et à encourager le création de nouveaux, qu'il s'agisse de circulation quotidienne, de loisirs.

En parallèle, le processus peut également déboucher sur la création de circuits, avec la possibilité de rejoindre le réseau des sentiers de petite randonnée piloté par le Conseil départemental de l'Aube et par la Communauté de communes Seine et Aube. Ces institutions pourraient par ailleurs venir en appui pour la réalisation (expertise, labellisation, financement).

B. Mise en oeuvre

Pour que le projet aboutisse, une réflexion devra être menée sur un certain nombre de points clés.

- **Nature des interventions**

Une partie importante du projet s'appuie sur la mise en place d'un système de bandes enherbées associées à des haies champêtres.

La solution doit rester simple, en plantant des haies arborées mélangées, d'essences locales adaptées au terroir. L'entretien doit suivre cette logique, et simplifié au maximum, tant pour économiser le temps que les moyens : passage de lamier dans les haies tous les 5 ans afin de maintenir leur gabarit, fauche des bandes enherbées 2 fois par an, maintien des produits de tonte / taille sur place, avec broyage des produits de taille pour favoriser l'apport en matière organique... Cet entretien pourra être contractualisé avec les agriculteurs voisins. Le cas échéant, des organisations référentes pourront être sollicitées pour apporter un appui technique, comme la Chambre d'agriculture, ou l'Office National des Forêts...

Sur certaines zones, des sentiers pourront également être ouverts, en limite de parcelle ou en bordure de cours d'eau. Là-aussi,

Ponctuellement des aménagements connexes, essentiellement du mobilier urbain, pourront être proposés.

- **Statut foncier des domaines d'opération et concertation**

Le projet se déploie sur des espaces publics et des terrains privés. Pour les premiers, il s'agit surtout de voiries, qui relèvent principalement d'une responsabilité communale, ce qui devra être validé en conseil municipal. Les seconds concernent surtout des parcelles agricoles. Même si les interventions envisagées sont considérées comme relativement légères (plantations d'alignement, fauchage, droits de passage) et facilement réversibles, il est évidemment hors de question d'imposer ces aménagements à des propriétaires privés sans disposer de leurs accords.

D'où la nécessité d'informer le plus en amont du processus, ce qui est un des objectifs de ce document, et de mener une concertation afin de provoquer l'adhésion des propriétaires concernés. Ce volontariat pourra être favorisé par l'existence de mesures d'incitations, comme on le verra juste après.

Par ailleurs, même s'ils ne sont pas directement partie prenante dans le projet, les habitants restent concernés par l'évolution de leur cadre de vie, une concertation devra être menée également en leur direction.

- **La Pac 2021-2027, une opportunité à saisir**

L'intervention sur les plantations constitue un des pivots du projet. Or elle pourra bénéficier des opportunités fournies par la réforme de la Politique agricole commune. En effet, dans le cadre de l'éco-régime, la Pac 2021-2027 conditionne désormais les aides communautaires à

l'adoption de mesures bien définies : rotation des cultures, maintien des prairies temporaires et mise en place de structures agroécologiques, comme les haies. C'est cette dernière proposition qui peut venir constituer un des leviers d'aménagement et de transformation du territoire de la commune, en incitant les propriétaires fonciers à adhérer au projet.

La mise en oeuvre de la Pac - une mesure qui s'imposera à terme - doit être considérée comme une occasion de renforcer la cohérence paysagère du village. En sus des dimensions écologiques de ses objectifs principaux, elle doit être regardée comme un outil d'aménagement concret du territoire communal, capable de façonner le paysage local de manière cohérente.

- **Etude de définition du projet**

Il faut avant-tout considérer ce document comme une étude de définition, soumettant des hypothèses qu'il conviendra de valider en concertation avec les différents intervenants.

Formellement le projet passera essentiellement par la mise en place de séquences de cheminements. Celles-ci correspondront aux ambiances relevées sur le territoire villageois et s'appuieront en grande partie sur les voiries et les structures végétales existantes. Ces séquences se déclineront sous trois thématiques : le village, la rivière et la plaine.

Chacune d'entre-elles vont être décrites en détail dans les paragraphes suivants, avec un aperçu plus ou moins détaillé.

3. Les séquences d'intervention

A. Le village

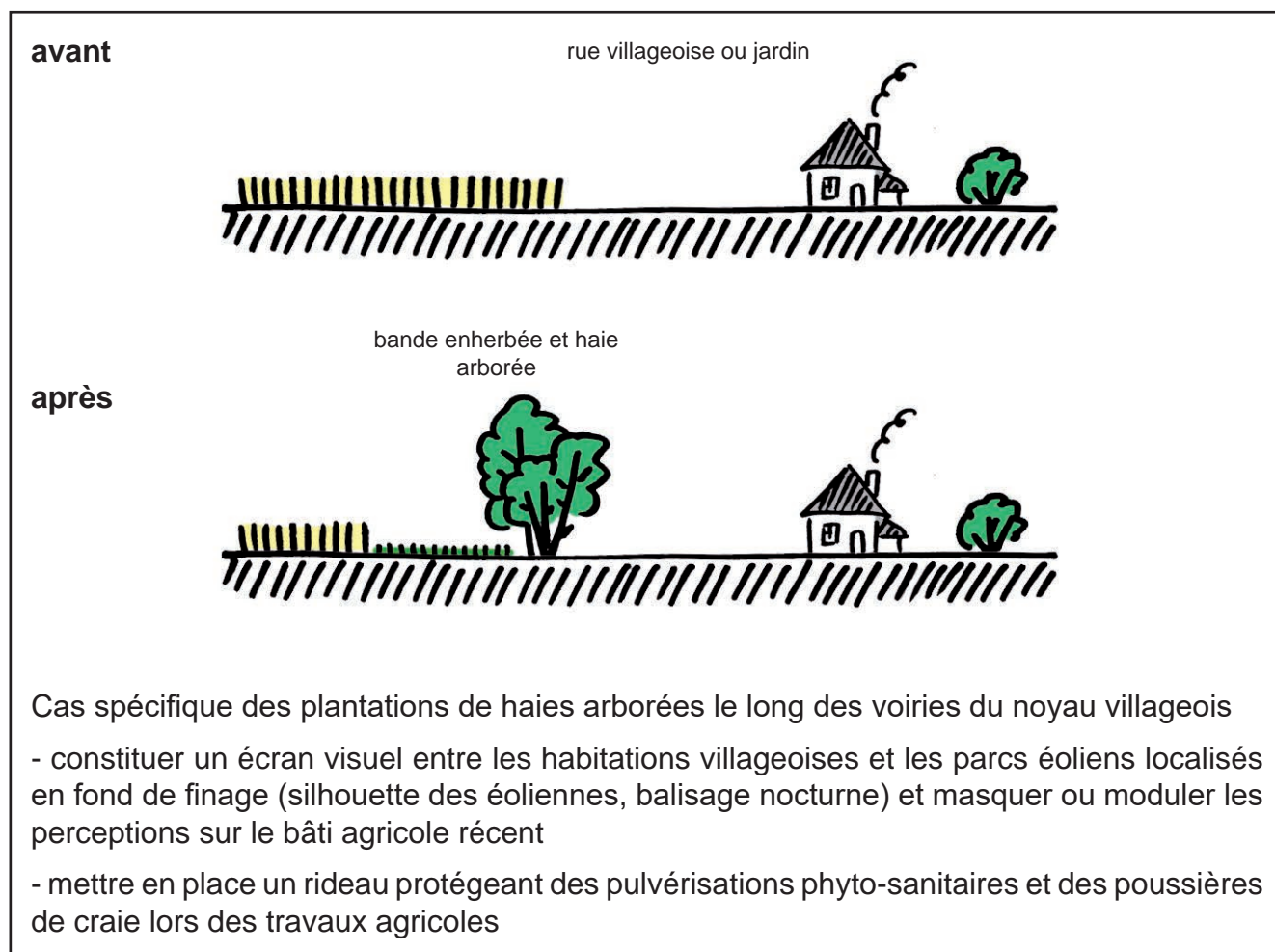
Principes :







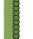


- formalisation d'un réseau de déambulation dans le village alternativement à l'axe principal RD56 / rue Grande peu adapté à la circulation piétonne.

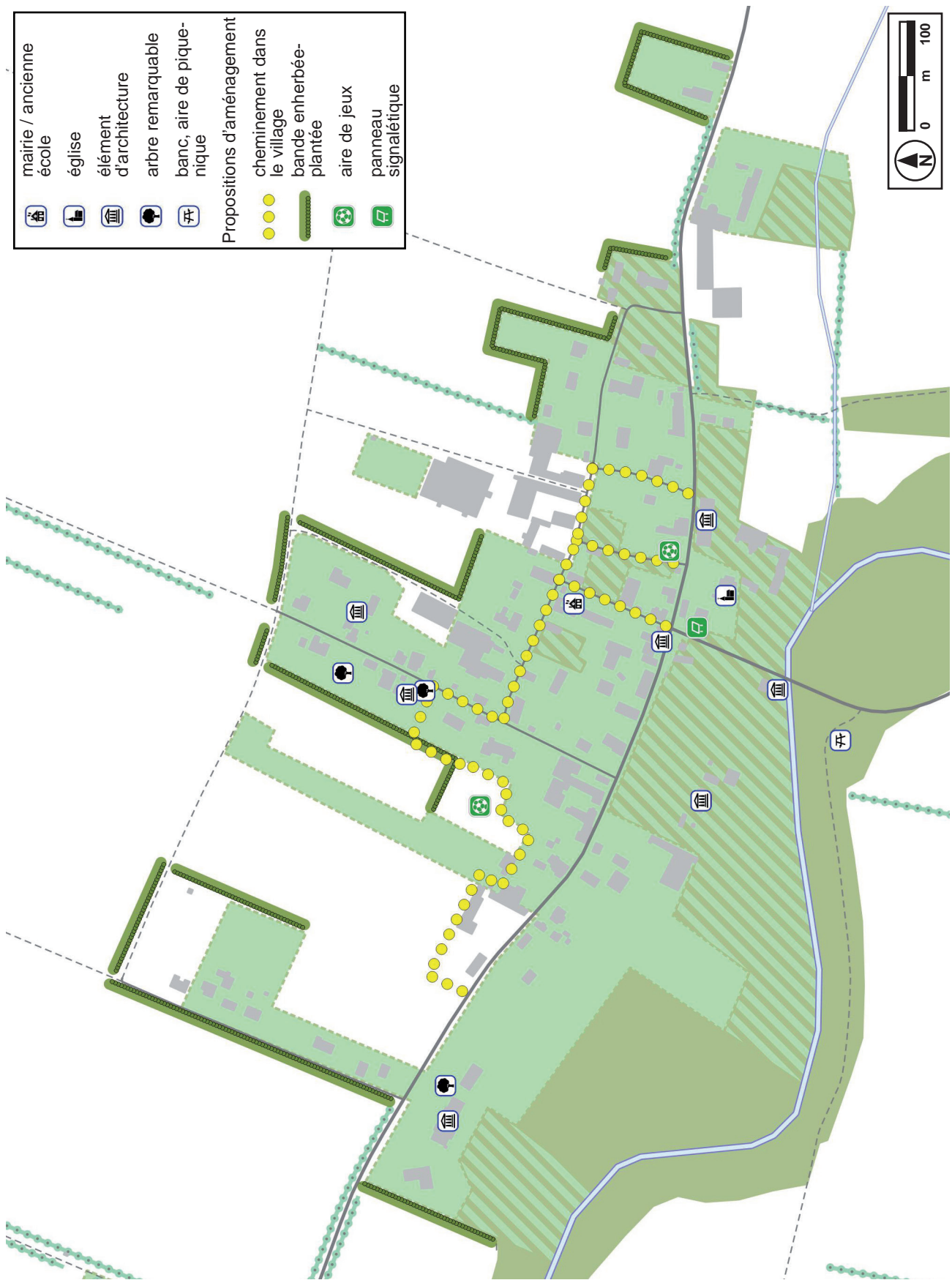
Ce parcours permet la découverte de nombreux éléments du patrimoine vernaculaire. Une signalétique décrivant les points d'intérêt du village pourra être implantée, avec un panneau d'information sur la place de l'église. Dans le même temps, le village ne dispose pas d'espace de loisir aménagé, hormis la «plage». Cet équipement reste à construire et deux sites localisés en arrière des habitations semblent adaptés : en arrière de la rue Michaut, et en abord de la rue de l'Eglise.

- renforcement de la trame végétale villageoise avec la mise en place de bandes plantées / enherbées sur des parcelles agricoles proches, à l'interface village - plaine.

La mesure vise à la constitution d'un double écran visuel et d'un filtre par rapport aux activités agricoles (voir ci-dessous). Elle peut également constituer un cheminement alternatif sur la bande boisée.



	mairie / ancienne école
	église
	élément d'architecture
	arbre remarquable
	banc, aire de pique-nique
Propositions d'aménagement	
	cheminement dans le village
	bande enherbée-plantée
	aire de jeux
	panneau signalétique



Proposition d'aménagement autour du noyau villageois

B. La rivière

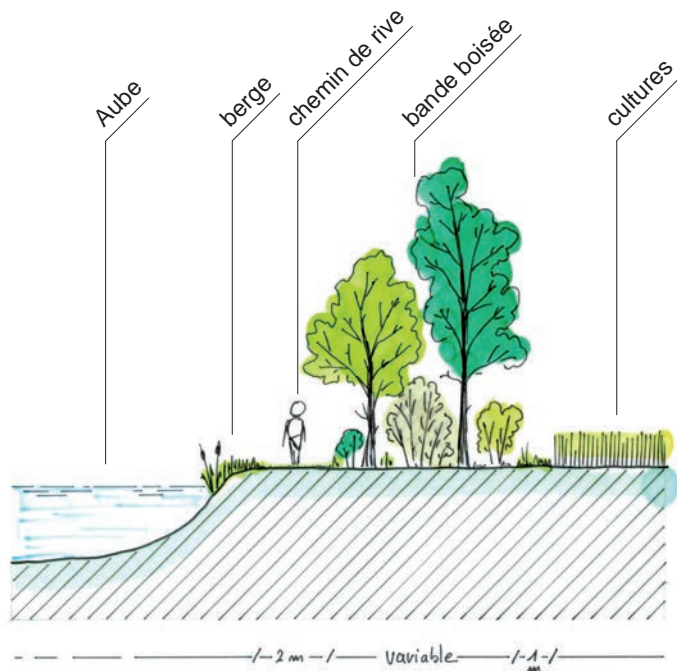
Principe :

- création d'une boucle de randonnée structurée autour de l'Aube

Cet itinéraire constitue un lien entre les deux bourgs et passe par les têtes de station que sont la «plage» et le site de la statue du Plongeur en mettant en avant des ambiances fluviales plutôt rares en Champagne.

Le long de la rive gauche, une première partie emprunte un chemin existant depuis la «plage» - le chemin aux Cuats - puis le sentier se rapproche de la berge grâce à un aménagement de ripisylve avant d'accéder au Plongeur. Le bourg de Viâpres-le-Grand est contourné par les berges puis les lisières bâties, avec un accès à l'église par une sente alternative. La RD56 est ensuite longée pour revenir au contact de la rivière à l'approche de Viâpres-le-Petit. Le sentier s'intercale alors entre les boisements (peupleraies) et le cours d'eau, avant de revenir vers le centre du village.

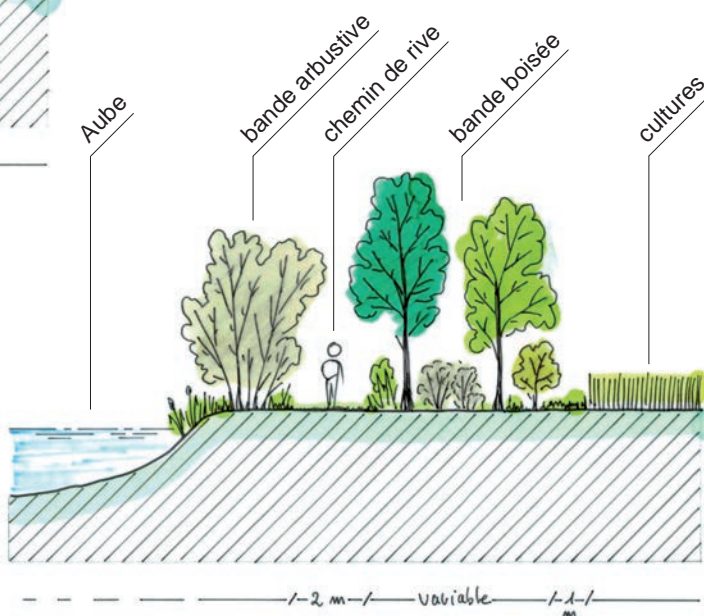
Les interventions nécessaires se déclinent sous deux cas de figure :

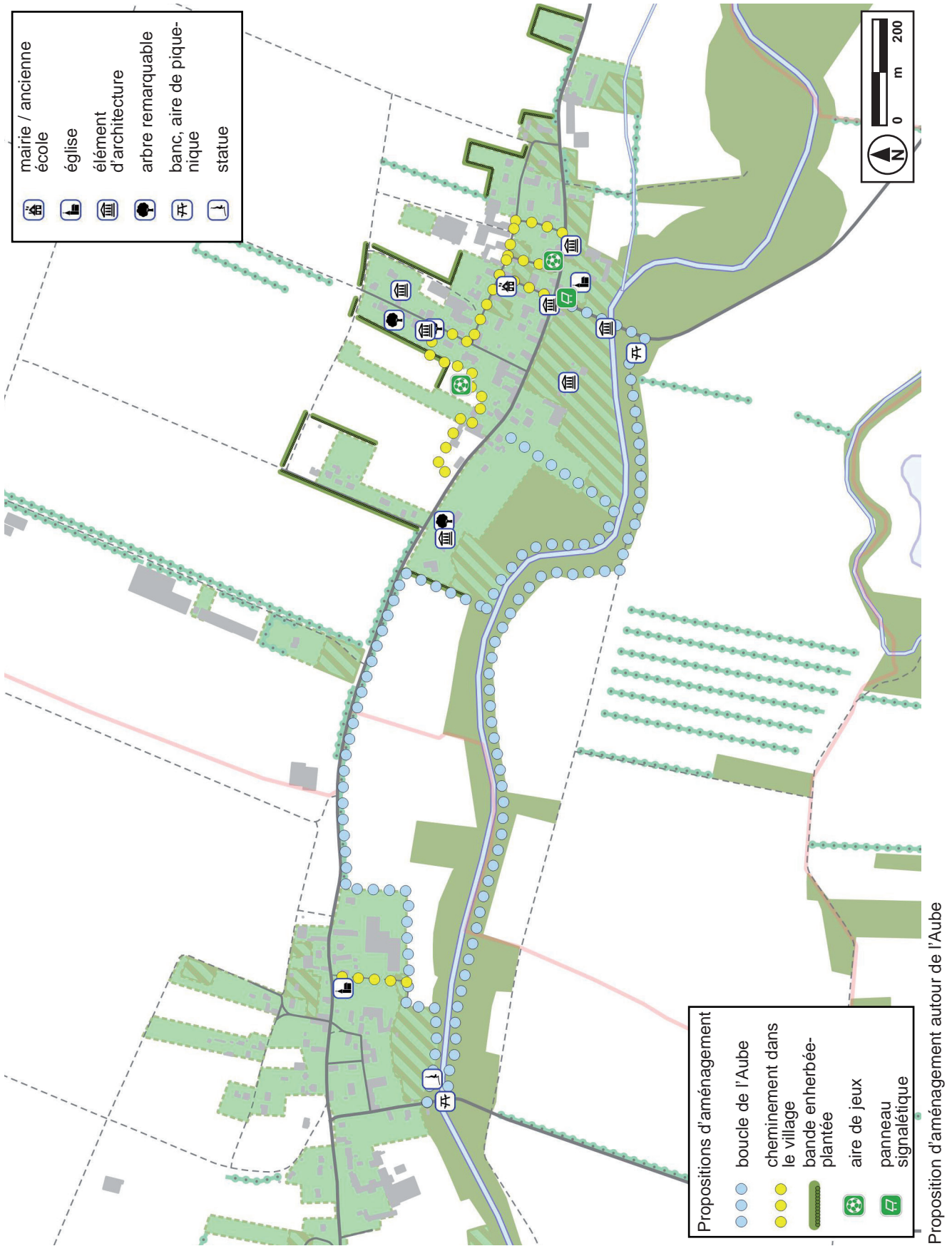


- l'accès à la rivière est permis grâce à l'aménagement au sein de la ripisylve d'un chemin de rive, avec un contact direct à l'eau...

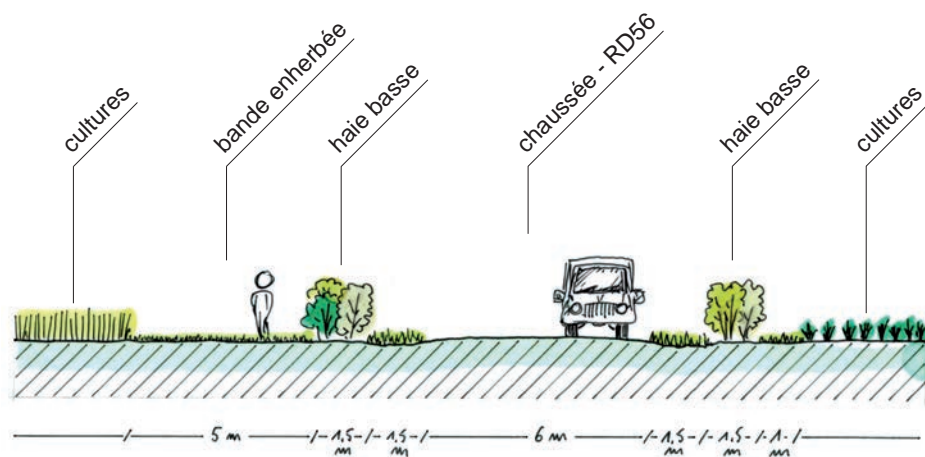
...ou la conservation d'une mince bande arbustive en écran.

Ces configurations permettent de recentrer les perceptions en renfermant le cheminement autour du cours d'eau et d'une ambiance qui contraste fortement avec celle des grandes parcelles cultivées.





- le long de la RD56, l'aménagement s'appuie sur des structures déjà en place - deux haies basses - et insère une bande enherbée intermédiaire entre une des haies et les parcelles cultivées. La mise à distance des parcelles agricoles permet de dissocier les circulations automobiles et piétonnes sur cet axe de circulation majeur vers le village. Cette mesure peut entrer dans le cadre de la Pac.



Enfin, pour des raisons de propreté et surtout de sécurité, il serait judicieux de compléter l'aménagement de la «plage» par la construction d'une place à feu en dur.

C. La plaine

Principe :

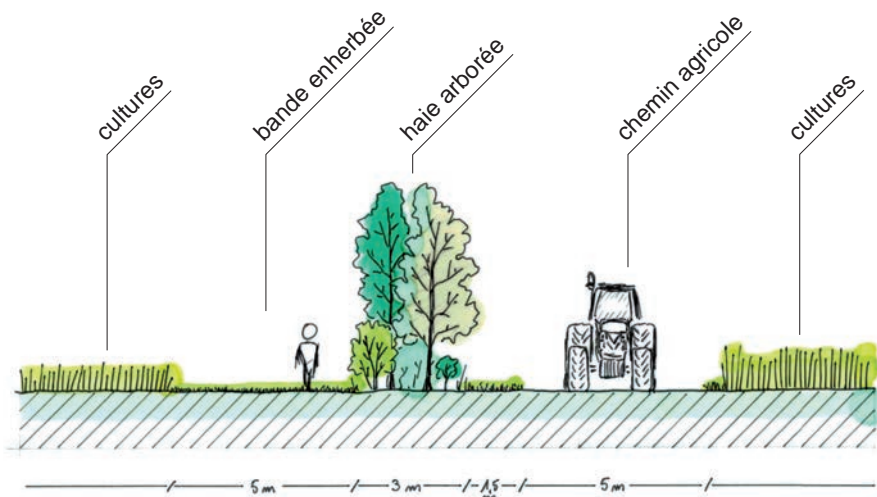
- constitution d'un réseau de haies sur la plaine agricole, dans le cadre des dispositions de la Politique agricole commune.

Il s'agit d'un processus complexe. La Pac dans sa nouvelle formule conditionnera les aides à la mise en oeuvre de mesures en faveur de la biodiversité, comme la constitution ou la régénération de réseaux de haies, en association avec des bandes enherbées. Si l'utilité de tels aménagements est incontestable, dans les faits leur mise en oeuvre doit :

- en préalable recueillir l'adhésion des propriétaires et exploitants agricoles qui travaillent sur ces parcelles
- correspondre à une réelle nécessité écologique

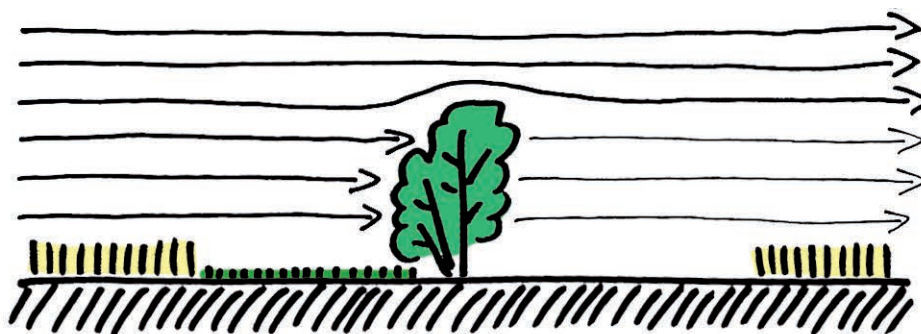
Ces deux conditions posent la nécessité d'une concertation, qui pourra être menée dans le cadre de structures existantes (exploitations agricoles, AFR, association de chasse, Chambre d'agriculture par exemple), ou à créer le cas échéant. C'est à ces conditions que la mesure atteindra la meilleure cohérence.

Formellement, la démarche privilégiera logiquement un maillage en bordure de chemins agricoles - puisque la trame viaire est bien développée sur la plaine - et en continuité des structures boisées existantes. Cependant, une des règles principales consistera à respecter les usages en place : entrées de parcelles, surfaces de manoeuvre des engins agricoles, aires de stockage...

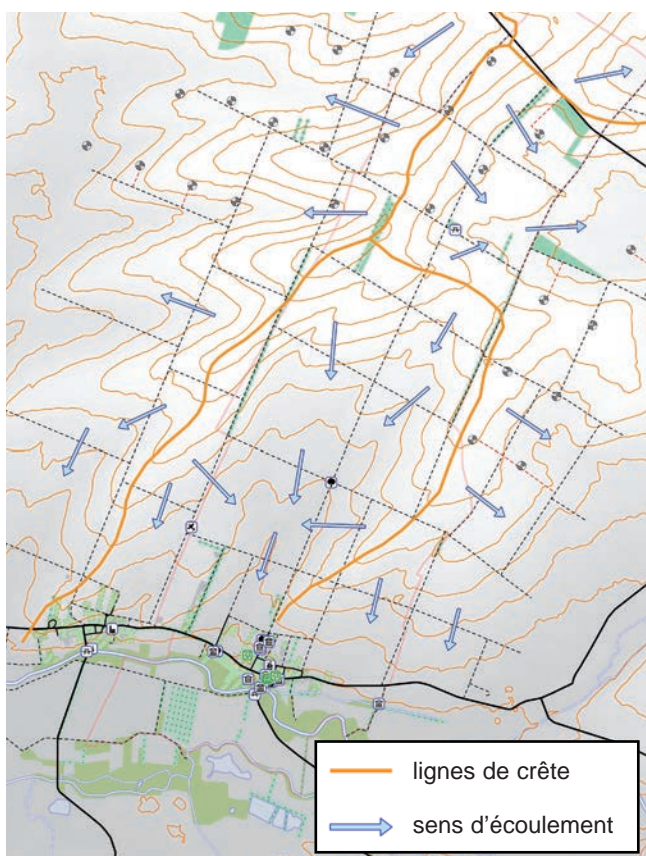


Cette mesure vise à remplir plusieurs objectifs :

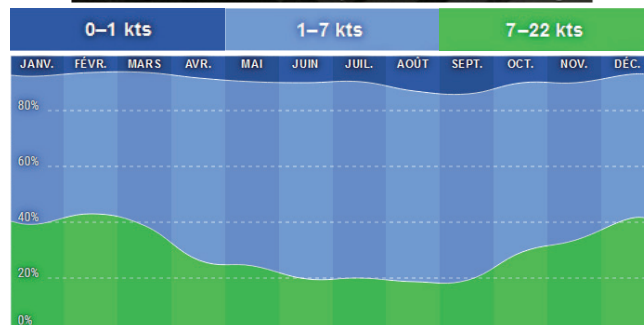
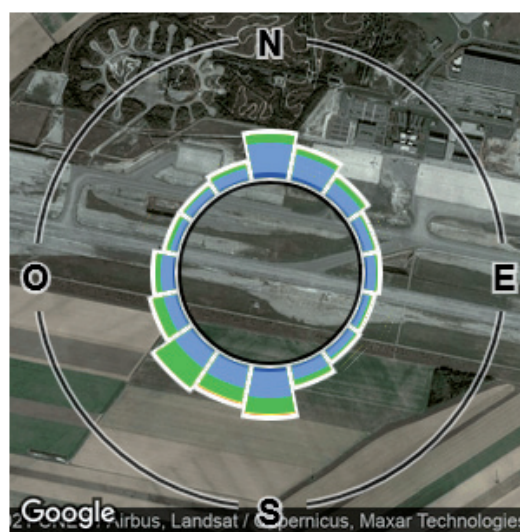
- protection contre le vent. Les haies hautes, lorsqu'elles sont correctement mises en oeuvre, permettent de protéger les cultures (et les pâtures le cas échéant) des parcelles sous le vent sur une distance jusqu'à 20 fois leur hauteur.



- prévention des phénomènes de ruissellement et d'érosion éolienne. Dans les deux cas, la haie crée un effet barrière qui bloque et stabilise les matériaux mobilisés par le ruissellement et les poussières soulevées par les bourrasques. Les plantations doivent être envisagées perpendiculairement au sens d'écoulement et des vents dominants.



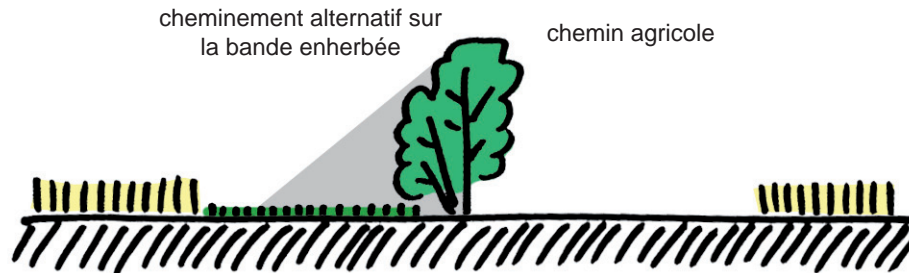
Écoulements sur la plaine



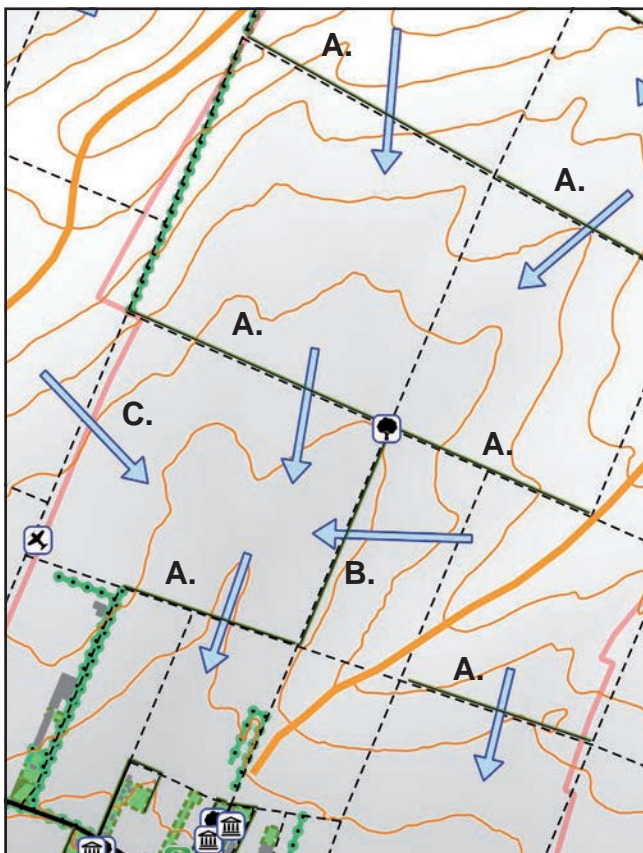
Répartition et force moyennes des vents sur l'aéroport de Vatry (distant de 25 km au Nord). Ces données pourront être complétées par des observations locales

- reconstitution de corridors biologiques. En instituant des continuités végétales pérennes, le processus facilite le déplacement mais aussi le gîte de nombre d'espèces, et contribue à la restauration de la biodiversité.

- mise en place de cheminements alternatifs sur la bande enherbée. La création de ce réseau doit favoriser les parcours sur les espaces arides de la plaine, afin de permettre de rallier par un parcours confortable le finage Nord de la commune, notamment la grange des vallées en se protégeant de facteurs comme le soleil, le vent, la poussière ou la boue.



- valorisation des structures végétales mises en place. En fonction des essences retenues et des modes de gestion adoptés, il sera possible de dégager un certain nombre de productions : bois de chauffage, bois d'œuvre, fourrages sur les bandes enherbées, fruits, plantes mellifères...

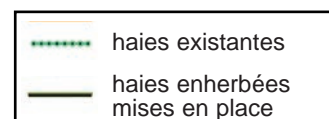


Exemple de mise en oeuvre du principe de plantation de haies associées à des bandes enherbées :

Les structures A. interviennent contre le ruissellement et fournissent une protection contre le vent. Elles viennent également créer une continuité écologique avec les structures existantes (haies du village et de la plaine, tilleul isolé).

Orientée parallèlement aux vents dominants, la structure B. agit essentiellement contre le ruissellement.

La zone C. justifierait également l'existence d'une haie pour lutter contre le ruissellement, mais la présence de la piste de l'aérodrome, limitera seulement l'aménagement à une bande enherbée, déjà en place.



En conclusion

L'analyse de l'existant a montré qu'il existait de nombreuses potentialités capables de porter le projet de village à Viâpres-le-Petit. Cette étude de définition s'est attachée à établir des liens cohérents entre les éléments identifiés, par le biais de la constitution de cheminements alternatifs, existants ou à créer.

Formellement, le processus se traduit par la mise en place de trois itinéraires de découverte thématiques, autour du noyau villageois, de l'Aube, et dans la plaine agricole. Ces circuits partagent une entrée commune avec la mise en place de structures végétales qui viendront constituer l'armature du projet de village. Des aménagement connexes légers, du mobilier urbain et des éléments de signalétiques, viendront compléter ponctuellement l'intervention pour la renforcer. Une réflexion devra également être portée sur l'entretien afin de pérenniser ce projet dans le temps.

Cette proposition est un point de départ, le projet devra être élaboré dans les phases à venir, notamment par une concertation avec les différents intervenants : municipalité, habitants, propriétaires fonciers, exploitants agricoles, associations et institutions concernés. Cette étape pourrait être encadrée par un comité de pilotage qui réunirait tous ces intervenants.

L'objectif de la démarche est de réussir à concilier les usages actuels sur le territoire communal, de recevoir des suggestions nouvelles qui pourraient enrichir cette première esquisse.